

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 69

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

point leur profession est l'objet des convoitises des partisans de l'étatisation. (Vives approbations.)

De même, la Loi sur les Prix Uniques est basée sur des considérants inapplicables à la situation de l'Exploitation Cinématographique; en effet les nouvelles salles sont construites, pour plus des neuf dixièmes, par des indépendants et ne constituent en rien, comme les Prix Uniques, un réseau de succursales ouvertes par de grands trusts au grand dam de commerçants détaillants isolés.

Quant à la Loi sur la protection des salons de coiffure (Loi Doussain votée par la Chambre le 28 Janvier dernier et toujours en instance au Sénat) elle n'a pas du tout le but d'empêcher l'ouverture de nouveaux salons.

Elle se propose de défendre la main-d'œuvre qualifiée française contre les « amateurs » souvent étrangers, et de défendre surtout les artisans coiffeurs contre les grandes entreprises des patrons coiffeurs qui emploient un personnel nombreux, et qui — paraît-il — pratiquent un véritable « dumping » des prix.

La Loi Doussain est donc dirigée contre les « baissiers »; elle consiste essentiellement à autoriser les Préfets à fixer, par localité ou par région, un tarif minimum applicable à la clientèle, sous la condition d'un accord préalable entre les organisations patronales et ouvrières.

Ainsi les patrons coiffeurs ne pourront fixer un barème qu'avec l'assentiment du Syndicat C. G. T.

Après avoir noté que là encore les patrons perdraient leur libre arbitre, Raymond Lussiez tient à souligner particulièrement le fait que les Directeurs de Cinéma n'ont pas eu besoin de faire appel à la Loi pour fixer un barème syndical et mettre fin ainsi aux entreprises des « baissiers ».

Les résultats enregistrés sur ce point avec la collaboration des Loueurs sont le gage de succès considérables qu'obtiendrait rapidement la coopération étroite de l'Exploitation et de la Distribution. (Applaudissements.)

Et ces résultats établissent aussi que le Cinéma ne se trouve pas dans cet état anarchique qu'on lui prête méchamment (pour mieux l'asservir), qu'il est déjà parvenu à un stade d'organisation corporative bien plus avancé que la plupart des autres professions, et qu'enfin il est absolument capable de se réglementer lui-même, en dehors de toute intervention de l'ÉTAT. (Très vifs applaudissements.)

Quoi qu'il en soit, le Conseil d'administration est résolu à ne plus attendre indéfiniment qu'une solution soit apportée au problème.

Si la conclusion rapide d'un accord avec les Distributeurs s'avérait impossible, il se verrait contraint d'envisager l'éventualité d'un recours aux Pouvoirs publics en s'efforçant d'éviter dans la mesure du possible, les périls rencontrés par les profes-

sions déjà engagées sur cette voie. (Approbations.)

Mais le Conseil d'Administration persiste à croire que la véritable solution est d'ordre corporatif.

Car le problème ne consiste pas à interdire brutalement la construction de tout nouveau cinéma d'après la méthode allemande dont Raymond Lussiez expose les grandes lignes.

Il faut plutôt canaliser le flot des constructions nouvelles, le détourner absolument des zones d'exploitation où son arrivée désordonnée est nuisible, pour le diriger sur les agglomérations et localités encore inexploitées ou mal exploitées.

Si certains quartiers, certaines villes ont atteint — et même dépassé — le *point extrême de saturation*, il s'en faut que tout le territoire français soit doté de l'équipement cinématographique nécessaire.

Le marché intérieur peut être, doit être, encore développé afin d'assurer « en moyenne », l'amortissement de chaque film français.

Raymond Lussiez souligne le terme « en moyenne » car il ne saurait s'agir de garantir un bénéfice (ou encore d'assurer une garantie contre toute perte) à n'importe quel film; il est juste que les mauvais voient déficitaires, il est bon que leur réalisation soit ainsi découragée.

Le Président expose alors les solutions apportées par les organisations cinématographiques de *Hollande* et de *Suisse* à la question de la limitation des salles.

S'inspirant de ces exemples, il préconise l'adoption d'une solution française, réalisation corporative dont le succès n'est pas douteux et qui triomphera tôt ou tard grâce à la ténacité du Syndicat Français. (Vifs applaudissements. Approbations unanimes.)

Les formats réduits.

Ce problème se présente sous un double aspect:

Accroître les possibilités de rendement du marché français, sans nuire aux salles équipées en 35 mm.

Chacun s'accordera dans la Cinématographie, même parmi les industriels spécialisés

uniquement dans le format réduit, pour reconnaître qu'il est légitime de défendre les salles d'exploitation normale et que cette défense est d'autant plus indispensable que leurs recettes constituent la base essentielle du financement du Cinéma entier.

Sans le 35 mm il n'y aurait pas d'industrie ni de commerce du film.

Les salles « normales » sont donc légitimement en droit de posséder un double privilège dans l'espace et dans le temps:

1° Ne pas connaître la concurrence du format réduit dans un périmètre déterminé, constituant en fait une zone de protection de l'Exploitation normale;

2° Obtenir un délai de protection de durée déterminée (deux ou trois ans) s'écoulant entre la sortie en format standard et l'utilisation en format réduit. (Approbation générale.)

La thèse du Syndicat Français n'est d'ailleurs pas nouvelle. Un accord de ce genre avait été passé, il y a plus de douze ans, avec les Sociétés Pathé-Rural et Ciné-Lux, mais l'avènement du film parlant avait amené ensuite la Société Pathé à reprendre sa liberté.

La question doit donc être reprise. Le Conseil d'Administration propose de demander aux Associations des Distributeurs que des dispositions précises, accordant les garanties nécessaires aux Exploitations en 35 mm, soient insérées dans les Conditions Générales de Location des Films. (Approuvé à l'unanimité.)

Ceci posé, il convient de considérer le problème en face. Il serait vain de nier le développement chaque jour plus grand du film sub-standard; il serait encore plus vain de vouloir l'entraver ou même de vouloir l'interdire là où sa place est toute marquée (c'est-à-dire dans l'enseignement et dans l'éducation) et là encore où l'Exploitation en 35 mm n'est généralement pas viable, bien que le film doive y aller pour agrandir son marché intérieur. (Approbations.)

Ainsi la politique corporative préconisée par le Syndicat Français des Directeurs concilie une nouvelle fois les intérêts de l'Exploitation avec les intérêts généraux de la Cinématographie, dans un problème qui rejoint celui de la normalisation de la construction des salles. (L'Ecran.)

Sur les écrans du monde

Suisse.

«Le fusilier Wipf.»

La présentation d'un film nouveau reste, après tout, un événement assez banal. Hollywood doit bien en «sortir» une ou deux douzaines par semaine, sans compter les mort-nés.

Et pourtant, *mardi soir*, le Conseil fédéral presque *in corpore* tenait ses assises dans un cinéma. A notre connaissance, il

n'y manquait que M. Baumann, président de la Confédération, et M. Motta. De hauts fonctionnaires, des officiers très supérieurs, oubliant les soucis du jour, étaient venus voir le premier soir du film tiré du roman de Robert Faesi: *Le fusilier Wipf*. Sur une trame légère où un amour mal placé le cède, comme il se doit à une affection mieux fondée, c'est au fond une fresque de l'occupation des frontières, de 1914 à 1918, qui nous est présentée.

Hellere Bild – geringere Stromkosten mit dem Klangfilm-Metallgleichrichter für Bogenlampen

Kein Strom-verbrauchender Beruhigungswiderstand,
keine laufenden Ersatzteilkosten,
erhöhte Betriebssicherheit,
erschütterungsloses und geräuschfreies Arbeiten,
verlustlose Stromregulierung in mehreren Stufen,
sofortige Betriebsbereitschaft



AEG ELEKTRIZITÄTS - AKTIEN - GESELLSCHAFT
ZÜRICH, STAMPFENBACHSTR. 14, TELEFON 41.754 • LAUSANNE, RUE NEUVE 3, TÉLÉPHONE 32.444

Le film est conduit avec un tact réjouissant. On pouvait redouter le pire, c'est-à-dire un déballage de clichés de cantine sur fond de drapeau fédéral. Il n'en est rien. L'escouade où Wipf, garçon coiffeur, fait son apprentissage de soldat, comme maint autre le fit sous l'uniforme bleu ou sous le P. K. Z., né pendant la mob. est une communauté humaine, virile et suisse, avec ses valeurs et ses défauts, avec ses types que chacun de nous a pu coudoyer dans un couloir de caserne ou autour d'un feu de bivouac. Un savoureux humour zuricois inspire certaines scènes. Un cadre d'éblouissants paysages fournit le décor. Pourrait-il en être autrement quand l'opérateur nous conduit de la Suisse centrale aux vergers opulents à l'austère grandeur de la frontière italo-valaisanne ou aux pentes fleuries de campaniles de la Suisse italienne?

Il ne faut pas citer, comme en un «générique» banal, les noms des acteurs. Qu'il suffise de dire qu'ils sont gens de chez nous, avec leurs réactions de grosse gaité ou de «cafard» quasi révolté. Quand les millésimes se multiplient sur le rocher témoin, quand le képi de 1914 se couvre de la housse de guerre puis est remplacé par la casque, quand la tunique à double plastron cède le pas au «gris-vert», quand la charge coude à coude s'étire jusqu'à la ligne de tirailleurs, ceux qui ont «fait les mobs» retrouvent toutes les étapes de leur patiente faction aux confins du pays. Et

quand, débordant le cadre de la discrète idylle, dans les loques de brume, so profilent de rocher en rocher les sentinelles fidèles qui veillent à la frontière sud, il est difficile de ne pas avoir le cœur vibrant.

Fusilier Wipf, Messieurs du cinéma suisse, est le *premier succès* d'une industrie en enfance de chez nous. *C'est un coup de maître. Nous souhaitons* que le film soit *présenté en Suisse romande*. Il est en dialecte. Tant mieux! On est en train de fourbir, chez nous, les armes d'une campagne éminemment louable, dont le nom seul est affreux: défense nationale spirituelle. De cette défense, *Fusilier Wipf est un élément magnifique*.

(Journal de Genève.)

Film en couleurs.

Hier, à 17. h. 30. le Conseil d'administration de la Montreux-Color Film S.A. a fait projeter à nouveau au Cinéma Scala, on présence d'une centaine d'invités, le film présenté dimanche à quelques intimes.

La vision fut précédée d'une introduction par M. Muller-Veillard, président du Conseil d'Administration de la Société, et d'un exposé technique et explicatif de l'auteur du film, M. Ch. Blanc-Gatti, directeur de la Montreux-Color Film S.A. C'est ainsi qu'on apprit que le film, d'un métrage de 75 mètres, comporte près de 4000

dessins, ce qui donne une idée de l'immense travail que cela représente.

Le film passé deux fois fut longuement applaudi.

Puisse-t-il faire maintenant le tour de Suisse.

France.

Ce n'est pas à Cannes, mais à Nice que seraient organisées des Assises annuelles du Cinéma International.

Nice, 20 septembre. (De notre correspondant particulier.) — Une note parue dans le dernier numéro de la Cinématographie Française, laisse supposer que l'année prochaine une manifestation internationale du film serait organisée à Cannes.

Il doit y avoir là une confusion. Outre que le choix de Cannes répondrait assez mal à une telle entreprise, des pourparlers très avancés, dont je n'ai pas jugé bon de faire état jusqu'à présent, sont en

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Développement
impeccable
de négatifs

Einwandfreie
Negativ-
Entwicklung

cours afin d'organiser à Nice des Assises annuelles du Cinéma international.

Nous aurons l'occasion d'en reparler très prochainement. E. Epardaud.

Edwige Feuillère sera la vedette de «Sans lendemain».

M. Max Ophuls commencera très prochainement la réalisation de «Sans lendemain», un nouveau film de Ciné-Alliance, dont Edwige Feuillère sera la vedette.

«La vie est magnifique» ... aux studios Eclair.

La troupe de Maurice Cloche vient de revenir des Landes (région d'Hosségor) où furent tournés les nombreux extérieurs du film «La Vie est magnifique», adapté du roman de Marcelle Vioux.

Les précédant, Jean Bijon avait fait édifier les deux premiers décors dans lesquels se poursuivront les prises de vues de ce beau film romantique et sentimental.

Et les aventures des jeunes campeurs commencées sur les bords des lacs landais s'achèveront par des scènes de profonde psychologie où Maurice Cloche apportera tout son talent et toute sa subtile observation humaine.

Notre concitoyen Jean Choux mettra en scène un grand film inspiré des derniers événements politiques et qui sera l'œuvre de groupements français, anglais, italiens et allemands.

Grande Bretagne.

Il serait question d'augmenter les droits de licence des salles de cinéma. Une vive opposition se prépare contre ce projet, et l'on profiterait de l'occasion pour activer la campagne contre les représentations en dehors des salles en demandant de tirer par les droits équitables à faire supporter à ces exhibitions le supplément de ressources jugé nécessaire.

*

L'Institut Britannique du Film a constaté qu'une moyenne hebdomadaire de 700 000 enfants entre 5 et 13 ans (l'âge moyen étant entre 7 et 8 ans), assistent aux matinées du samedi, répartis dans un millier de salles; ils paient une moyenne de 2 à 3 pence. A ce propos, l'Institut donne quelques conseils pour ces matinées d'enfants: ne pas durer plus de deux heures, faire appel à la vision plutôt qu'à l'audition éviter la lecture de longs titres.

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Tirage et Développement automatique de copies sonores et muettes

Automatische Kopier-Anstalt

L'Institut a établi un programme type qui peut servir de directive utile, et deux listes de films pour la jeunesse, l'une qui date de Juillet 1937 et l'autre d'Avril 1938.

Il est question de fonder en Angleterre un «Central Casting Bureau» où devraient être inscrits, à titre de garantie de leurs capacités, les titulaires ou postulants d'emplois d'acteurs de cinéma. A Hollywood, une organisation de ce genre compte actuellement 7 000 membres.

Un grand film en Technicolor va être tourné aux Indes.

John Corfield, président de British National, la compagnie qui, voici deux ans, produisit ce remarquable film *Turn of the Tide* (qui ne fut jamais montré chez nous quoique très intéressant) s'est embarqué pour les Indes où il va préparer la réalisation d'un grand film en Technicolor, *Daughter of India* (Fille de l'Inde), qui sera entièrement tourné sur place.

Le Conseil Central de l'Association des Directeurs a décidé de constituer une Commission permanente chargée de faire un compte rendu mensuel sur les progrès de la télévision, et d'écrire à Gaumont-British pour lui demander de renoncer à son programme envisagé pour téléviser les radiodiffusions des représentations. Le Conseil a adressé une circulaire aux Directeurs pour préciser leurs obligations à l'égard du nouveau Film's Act et plus particulièrement le contingentement. Dans son rapport, le Conseil signale que la Société des Loueurs a accepté de protéger les Directeurs contre toute revendication légale concernant les droits d'auteur; cette clause sera insérée à l'avenir dans les contrats de location.

Etats-Unis.

Le gouvernement américain enquête sur les monopoles des brevets.

Le gouvernement des Etats-Unis poursuit son offensive contre les trusts. C'est ainsi que l'Office des brevets de Washington vient de commencer une étude des milliers de brevets détenus par les grosses compagnies de différentes industries afin de déterminer les monopoles de faits créés par suite de la concentration de nombreux brevets.

Il sera établi un rapport détaillé sur le nombre et le genre des brevets acquis par les grosses sociétés.

Le comité d'intensification déterminera également quels sont les brevets acquis et «mis en sommeil» par les grandes compagnies.

Les brevets des appareils sonores qui ont fait l'objet de procès, de luttes et de transactions sans nombre seront également soumis à une étude sévère.

Les conclusions du comité d'investigation pourront avoir d'importantes répercussions sur cette interminable guerre des brevets

qui se poursuit même en France et qui a pour but la suppression des équipements indépendants. M. Colin-Reval.

*

On signale que la première semaine de la Campagne de Propagande pour le cinéma a été marquée par une augmentation moyenne de 10 % dans les recettes; dans certaines localités, cette augmentation a atteint 20-45 %.

Le film en couleurs.

Le succès de Technicolor lui suscite des concurrents. Citons: le procédé Brewster, qui annonce pour bientôt un débit de 150 000 m. par semaine; le Quelicolor, qui vient d'acheter une usine à Hollywood; le Cinécolor, qui construit des ateliers qui pourront débiter 300 000 m. par semaine, qui, pour le moment, livre aux grandes firmes 180 000 m. par mois, sans compter les courts; le Dunningcolor, qui, pour le moment, limite sa production aux films industriels et aux courts de 16 et 35 mm. et qui compte prochainement transformer son procédé à deux couleurs en procédé à trois couleurs.

*

La Commission de Normalisation vient de publier les normes américaines pour les dimensions des écrans de salles de cinéma pour le film de 35 mm. La feuille contient 33 échelons (largeur et hauteur): le premier est 2 m. 44 sur 1 m. 83, le dixième 5 m. 19 sur 3 m. 89, le vingtième 8 m. 23 sur 6 m. 18, le trentième 11 m. 28 sur 8 m. 47 et le dernier 12 m. 19 sur 9 m. 15.

Norvège.

A la suite du Congrès Nordique du Cinéma, qui s'est tenu récemment à Helsingfors, et qui a recommandé l'établissement de Chambres du Film, la Norvège étudie une création de ce genre et on s'en occupe activement à Oslo.

Département de justice et police.
—
Service de police.

Lausanne, le 3 oct. 1938.

Contrôle des films cinématographiques.
Circulaire No. 86.

Concerne les films:

Accroche-cœur; L'amour veille; Bibi la purée; Chipée; Concession Internationale; Crime à Londres; Durand bijoutier; L'Ecole du Crime; La femme du boulanger; Le Joueur; La Maison du Maltais; L'Occident; On lui donna un fusil; Prisons de femmes; Le Quai des Brûmes; Carrefour.

Se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes:

I.

L'interdiction d'admission des enfants est étendue

aux jeunes gens de moins de 18 ans, à l'égard des films ci-après:

Bibi la purée; Prisons de femmes; Le qui des Brûmes.

II.

Sous réserve de décisions que, soit le Département, soit les autorités communales, pourraient être appelés à prendre ultérieurement sur la base d'une documentation plus complète, le Département signale que les films suivants sont interdits aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus:

La femme du boulanger; L'Occident, Carrefour.

III.

Le film américain intitulé:

On lui donna un fusil

peut être autorisé à la condition suivante: *Suppression de la scène finale, soit à partir du moment où Jimmy tombe sous les balles des policiers.*

IV.

Les films ci-après ne peuvent être représentés sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de justice et police:

*Accroche-cœur; *L'amour veille; Conces-*

* Ce film, signalé dans la circulaire No. 75 comme ne pouvant être présenté aux jeunes gens de moins de 18 ans, vient d'être interdit à Genève. Il devra être soumis à la Commission cantonale de contrôle.

Communications des maisons de location

Le triomphe à Paris de «L'Insoumise» avec Bette Davis.

Le succès qui a accueilli ce film ému avant dès les premiers jours de son exclusivité à l'APOLLO de Paris continue de s'affirmer et prend des proportions extraordinaires.

Le public a confirmé, en effet, l'opinion unanime de la critique, à propos de «L'INSOUMISE» et de son admirable créatrice: BETTE DAVIS, permettant à l'APOLLO de battre tous ses records de recettes.

Une nouvelle réussite à l'actif de WARNER BROS et du metteur en scène William Wyler!

Un théâtre Warner à Londres.

Splendide salle d'exclusivité construite au cœur même de Londres, à Leicester Square, un nouveau théâtre WARNER vient d'être inauguré avec la présentation du film dont tout le monde parle depuis plus de six mois:

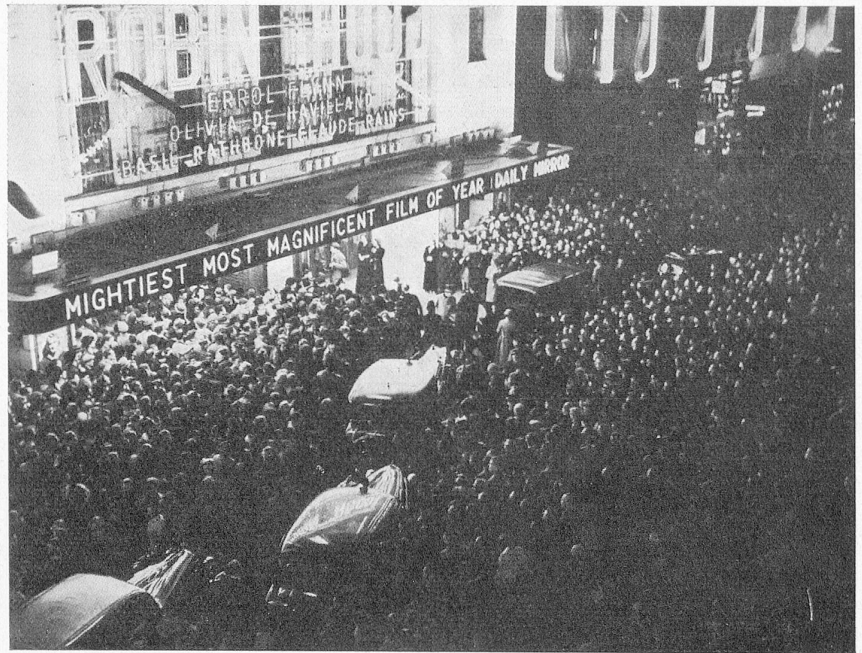
«Les Aventures de ROBIN DES BOIS.»

Une assistance de choix, dans laquelle on remarquait les plus hautes personnalités de la Société anglaise, a manifesté un véritable enthousiasme pour cette grandiose réalisation en couleurs naturelles, d'une ampleur et d'une beauté incomparables.

Un succès de plus à l'actif de WARNER BROS.!

Aux films D.F.G.

Le public de toute la Suisse, connaît et apprécie les films D.F.G. Il sait qu'il assistera à un spectacle de choix. Depuis de



Londres. La foule devant le Théâtre Warner qui vient d'être inauguré avec „Les Aventures de Robin des bois“.

sion Internationale, Crime à Londres, L'Ecole du Crime; Le Joueur; La maison du Maltais.

V.

Les films suivants peuvent être projetés sans réserves:

Durand bijoutier; Chipée.

Le Chef du département:

A. Vodox.

Ensuite *L'homme du Niger*, un film égal au célèbre *Grand jeu*; mais, hélas! la place nous manque, aussi nous donnons rendez-vous au public qui, de lui-même, prend le chemin des salles qui présentent un film D.F.G.

20th Century-Fox

«Suez».

On annonce la sortie en exclusivité à New-York de «Suez», le plus grand film de la production 20th Century-Fox. Toute la presse attend, comme le public, cette œuvre considérable qui a nécessité un effort prodigieux. On y reverra, avec l'épopée du célèbre canal, toute l'histoire du Second Empire. Annabella déclarait récemment que jamais elle n'avait vu une réalisation aussi gigantesque. A côté de notre compatriote, nous verrons dans «Suez», Loretta Young (Impératrice) et Tyrone Power (Ferdinand de Lesseps).

«Hôtel à vendre.»

C'est un nouveau Shirley Temple qui nous arrive sous ce titre et c'est aussi une nouvelle Shirley Temple. La petite vedette grandit, se perfectionne et on annonce devant elle, une grande carrière encore car Shirley semble se spécialiser dans la danse à l'écran. Elle y réussit avec une grâce parfaite. Entourée d'une nombreuse équipe de comédiens, elle vient certainement de réaliser avec «Hôtel à vendre», la plus brillante de ses créations.

Shirley en couleur.

La distribution qui entourera Shirley Temple dans son prochain film «Petite Princesse» s'augmente chaque jour. Après Richard Greene et Anita Louise dont nous avions annoncé l'engagement, voici que les noms de Jan Hunter, Miles Mander, Mary Nash, Marcia Mae Jones et Sybil Jason viennent ajouter un éclat particulier à une distribution déjà brillante. Ce film sera réalisé en couleurs.